

## EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE COTE ET NON COTE DE 700 000 000 DE DIRHAMS





La société Immolog a clôturé l'émission d'un emprunt obligataire de 700 000 000 de dirhams dont la souscription a eu lieu du 10 au 13 janvier 2012. Le taux d'intérêt retenu des tranches à taux fixe s'établit à 5,38% et celui des tranches à taux révisable est de 4,79%.

Immolog remercie tous les investisseurs qui lui ont fait confiance en souscrivant à cette émission obligataire ainsi que les conseillers qui l'ont accompagné.

### Rappel des caractéristiques de l'émission

	Tranche A : obligations cotées à taux révisable	Tranche B : obligations cotées à taux fixe	Tranche C : obligations non cotées à taux révisable	Tranche D : obligations non cotées à taux fixe
<b>Plafond</b>	<b>700 000 KMAD</b>	<b>700 000 KMAD</b>	<b>700 000 KMAD</b>	<b>700 000 KMAD</b>
<b>Nombre</b>	7 000 Obligations	7 000 Obligations	7 000 Obligations	7 000 Obligations
<b>Valeur nominale</b>	100 000 MAD	100 000 MAD	100 000 MAD	100 000 MAD
<b>Maturité</b>	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
<b>Taux</b>	Pour la 1ère année, le taux d'intérêt facial est de 4,79%, soit le taux plein monétaire des BDT 52 semaines calculé sur la base de la courbe secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib sur Reuters le 09 janvier 2012 qui ressort à 3,54%, augmenté d'une prime de risque de 125 pbs.	Le taux d'intérêt facial est de 5,38% en référence à la courbe secondaire des BDT 5 ans telle que publiée sur Reuters le 09 janvier 2012 par Bank Al Maghrib qui ressort à 3,98%, augmenté d'une prime de risque de 140 pbs.	Pour la 1ère année, le taux d'intérêt facial est de 4,79%, soit le taux plein monétaire des BDT 52 semaines calculé sur la base de la courbe secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib sur Reuters le 09 janvier 2012 qui ressort à 3,54%, augmenté d'une prime de risque de 125 pbs.	Le taux d'intérêt facial est de 5,38% en référence à la courbe secondaire des BDT 5 ans telle que publiée sur Reuters le 09 janvier 2012 par Bank Al Maghrib qui ressort à 3,98%, augmenté d'une prime de risque de 140 pbs.
<b>Prime de risque</b>	125 pbs	140 pbs	125 pbs	140 pbs
<b>Négociabilité des titres</b>	à la Bourse de Casablanca	à la Bourse de Casablanca	de gré à gré (hors Bourse)	de gré à gré (hors Bourse)
<b>Mode de remboursement</b>	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>
<b>Mode d'allocation</b>	Au prorata de la demande			

### Organismes Conseil et Syndicat de Placement

Organismes Conseil et Coordinateur global	
<b>B M C E CAPITAL CONSEIL</b>	
<b>Organisme Centralisateur et Chef de file du syndicat de placement</b>	<b>Co-Chef de file du syndicat de placement</b>
	
<b>Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca</b>	<b>Etablissement domiciliaire assurant le service financier de l'émetteur</b>
	

### Résultat global par tranche

Le montant global des souscriptions s'est élevé à 700 000 000 dirhams. Par tranche, il se répartit, comme suit :

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Total
Montant proposé	700 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000	700 000 000
Demande	-	50 000 000	407 800 000	242 200 000	700 000 000
Montant retenu	-	50 000 000	407 800 000	242 200 000	700 000 000
Taux de satisfaction	0,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Les résultats définitifs des montants attribués par type de souscripteur se présentent comme suit :

Qualité du souscripteur	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Total
A - OPCVM	-	-	407 800 000	216 900 000	624 700 000
B - Compagnies financières	-	-	-	-	-
C - Etablissements de crédits	-	-	-	25 300 000	25 300 000
D - Entreprises d'assurances et de réassurance	-	50 000 000	-	-	50 000 000
E - CDG	-	-	-	-	-
F - Organisme de retraite et pension	-	-	-	-	-
<b>Total</b>		50 000 000	407 800 000	242 200 000	700 000 000
<b>Taux retenu</b>	4,79%	5,38%	4,79%	5,38%	

### Représentation des obligataires

Le Conseil d'Administration du 28 décembre 2011 a décidé de désigner Monsieur Mohamed Hdid, Expert Comptable, domicilié à Casablanca, 4 place Maréchal, en qualité de mandataire provisoire des détenteurs d'obligations et ce, en attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires devant désigner le ou les mandataires desdits obligataires.